

# LE JOURNAL DU DÉBAT PUBLIC

## PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES

### Édito

Un débat public a été ouvert sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes, en amont de toute décision. Ce débat arrive à mi-parcours : il a déjà rassemblé plus de 1 000 participants et atteint en direct près de 2 000 internautes pendant les réunions.

La réunion d'ouverture fut l'occasion d'entendre la présentation de son projet par le maître d'ouvrage, les opinions des opposants au projet comme de ceux qui le soutiennent. Cinq tables rondes ont exploré, grâce à l'intervention d'experts spécialisés et diversifiés, l'impact potentiel du projet sur :

- 1) la pêche et les usages professionnels de la mer
- 2) la formation et l'emploi
- 3) la faune et la flore
- 4) les paysages, le tourisme et les loisirs en mer.

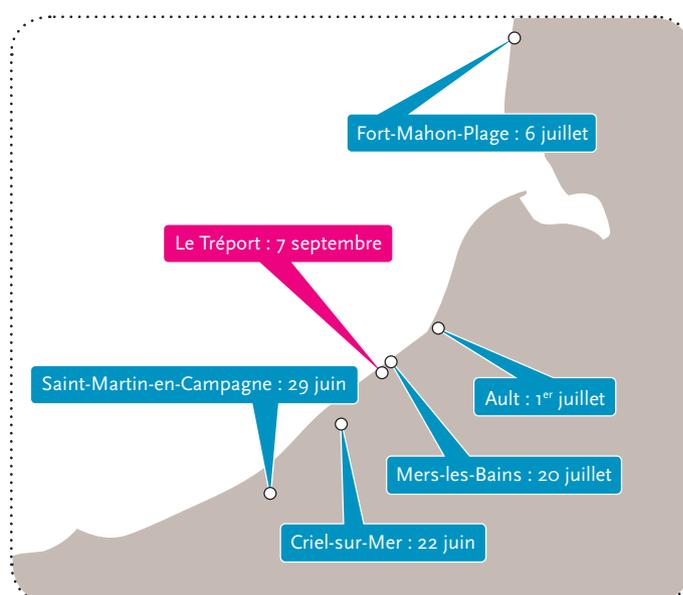
Vous retrouverez les enseignements que la Commission particulière tire des six premières réunions dans les pages suivantes de ce numéro 2 du Journal du Débat. Ils seront exposés au début de chacune des cinq réunions générales qui auront lieu du 22 juin au 20 juillet du sud au nord de la zone littorale concernée par le projet : cela permettra aux participants de donner leur avis et à la Commission d'ajuster sa perception des positions du public, avant d'établir son compte rendu à la fin du débat. Celui-ci réunit en effet l'ensemble des arguments échangés pendant le débat et doit servir de base à la décision du maître d'ouvrage.

Au cours de ces réunions de proximité, La Compagnie du Vent exposera son projet et répondra à l'ensemble des interrogations du public sur les objectifs et les caractéristiques du projet.

Avant chaque réunion, une permanence sera tenue par des membres de la Commission : vous pourrez échanger avec eux, poser vos questions et vous faire interviewer pour un témoignage vidéo qui sera diffusé sur le site du débat.

**Philippe Marzolf**  
Président de la CPDP  
Commission particulière du débat public

### Prochaines réunions



Seule la réunion du 7 septembre (clôture) sera retransmise en direct sur internet.

Le débat public sur le projet éolien en mer continue pendant l'été afin de s'ouvrir aux vacanciers et aux résidents secondaires de la zone côtière de Dieppe à Fort-Mahon. Les réunions publiques se tiennent toutes à 19 heures. De 16 heures à 18 heures, la Commission particulière du débat public tient permanence sur place, accueille toutes les questions sur le projet et recueille tous les avis.

### → Soyez acteur du débat public sur internet

L'actualité du débat se vit au jour le jour :  
prises de positions, communications, cahiers d'acteurs, vidéos...  
Retrouvez la newsletter hebdomadaire et toutes les informations sur  
[www.debatpublic-eolien-en-mer.org](http://www.debatpublic-eolien-en-mer.org)

# Quels seraient les effets du projet des Deux Côtes...

(certains sujets ont été abordés à plusieurs réunions et ici réorganisés par thèmes)

## sur la pêche et les autres activités professionnelles de la mer ?

### LA MANCHE : ÉTAT DES LIEUX CHIFFRÉS

- Largeur du détroit de 18 à 53 milles
- 600 navires sur le rail, 130 traversées par jour
- 4 grands gisements halieutiques
- Projets d'extractions de granulats marins
- 2 500 bateaux de plaisance en moyenne / jour
- 50 000 personnes en temps réel par jour
- Épaves et mines

### La sécurité maritime

La sécurité, de la compétence exclusive du Préfet Maritime, est garantie par les normes strictes de l'AISM et par des circulaires pour les cas spécifiques. Des réflexions sont en cours sur le sauvetage dans la zone afin qu'un hélicoptère puisse intervenir, sur l'éventuelle autorité du CROSS (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) pour stopper les éoliennes en cas d'avarie de bateau et sur le protocole de navigation.

### La pêche, une activité majeure sur le littoral et autour du port du Tréport

L'IFREMER souligne l'importance et la variété des espèces dans le détroit qui compte 4 grands gisements halieutiques. Il note aussi que la perte de 72 km<sup>2</sup> de zone de pêche générerait surtout les bateaux de moins de 12 mètres.

- 136 navires dont 3 bateaux-usines pêchent 55 000 tonnes de poissons et coquillages avec différents outils traînants ou dormants : chalut, drague, trémail, casier...
- Les 70 navires de moins de 12 mètres du Tréport pêchent 3 730 tonnes soit l'équivalent de 8 000 000 € au prix moyen de la criée.
- 1 emploi en mer = 3 emplois à terre

### Exemple danois

Tony Divers pêche au Danemark depuis 32 ans. Il a vu l'installation de 2 parcs éoliens en mer. L'implantation du premier fut difficile à vivre par manque d'information, le second fut beaucoup mieux accepté car il y eut concertation sur les points techniques.

La flottille n'a pas connu de baisse de production ni de faillite (bien qu'elle soit passée de 60 à 30 unités). Il est possible de pêcher au filet dormant à l'intérieur du parc éolien mais pas au chalut. Un remorqueur est disponible à 14 km, 24h/24h.

La réduction de la surface de pêche a été indemnisée en une fois. Un pêcheur du Tréport souligne la différence entre la pêche coopérative ou industrielle danoise et la flottille normande (taille moyenne de 12 m).

### Des réticences s'expriment

- Sur la forme du projet : un parc en ligne serait moins pénalisant pour la pêche.
- Sur la gêne causée par la construction et le démantèlement des éoliennes.
- Crainte de perturbation des champs magnétiques et du système de surveillance.
- Crainte de modification des frayères et des migrations des bancs de poissons.
- Crainte de voir proliférer les parcs éoliens dans cette partie du littoral.
- Contestation des protocoles d'études par le comité des pêches du Nord-Pas-de-Calais car seuls les pêcheurs connaissent la ressource.
- Sur la sécurité : le pilotage hauturier recommande d'éloigner les éoliennes à 5 milles du rail pour laisser les navires manœuvrer. Il souligne également le danger d'interférence des radars avec les éoliennes.

### La Compagnie du Vent répond

- Sur la question de la sécurité, que plus de 1 000 éoliennes fonctionnent en mer en Europe dans les champs éoliens sans accident majeur constaté. La 1<sup>ère</sup> sécurité est d'éloigner les éoliennes des voies de grande circulation. Le balisage et un bateau de secours sont prévus dans le projet ainsi qu'un balisage spécifique pendant la construction.
- Sur le risque de modification des frayères, elle propose de créer des récifs artificiels où se développeraient des poissons qui nourrissent les espèces pêchées.
- Elle souhaite la collaboration avec les pêcheurs sur l'élaboration des protocoles d'études.
- Elle ajoute que l'activité éolienne serait source de diversification pour les marins et que la partie de la taxe affectée aux usagers de la mer représenterait 4,2 millions d'euros par an pendant 30 ans.

### D'autres sont favorables

Pour le patron d'une PME de navires de service, « ce parc est une opportunité de développement majeure, avec des emplois de marins spécialisés bien rémunérés ». Il attend de La Compagnie du Vent qu'elle privilégie les navires français et les marins locaux. Un technicien de maintenance d'éoliennes à terre estime, d'expérience, que le secteur est porteur d'emplois.

## sur l'emploi ?

- 150 entreprises sont actives dans l'éolien
- Il faut 200 éoliennes/an pendant 3 ans pour créer cette filière en France
- Selon La Compagnie du Vent, le projet créerait 650 à 900 emplois

### Les acteurs économiques prêts à saisir les opportunités

L'éolien en mer oblige à franchir un nouveau cap industriel : il s'agit de fabriquer, pas seulement d'assembler. Selon une étude réalisée par le cabinet Syndex, l'éolien offshore permettrait de créer, en France, 27 000 emplois, dont 6 000 emplois directs, à l'horizon 2020, si l'on appliquait les objectifs du Grenelle de l'environnement. Une filière éolienne pourrait se créer dans la région, 84 entreprises de Normandie, Picardie et Nord-Pas de Calais étant intéressées par le projet. Le projet permettrait, selon La Compagnie du Vent, la création de 650 à 900 emplois en hypothèse basse, répartis sur les 4 phases : études, construction et transport au Havre et à Dieppe, implantation (les fondations représentent 40 % de l'investissement et de l'emploi) et maintenance (Dieppe, le Tréport).

### Des exemples en France et en Europe

- La Compagnie du Vent rappelle qu'elle comptait 4 personnes voici 15 ans et 130 aujourd'hui.
- L'entreprise de maintenance Enercon, à Montdidier, comptait 10 personnes en 2002, 230 aujourd'hui, toutes françaises.
- À Brême (Allemagne), 500 emplois ont été créés pour les fondations seulement, au total 3 000 emplois directs et 9 000 emplois indirects.

- Le port d'Esbjerg (Danemark) regroupe 80 % de l'industrie offshore du pays. Cette industrie représente 2 000 à 3 000 emplois, pour un chiffre d'affaires annuel de 930 millions d'euros.
- Le parc éolien Horns Rev 2 (Danemark) a généré 550 embarquements et 2 500 emplois en phase de construction, plus les emplois indirects.
- Un pêcheur danois s'est reconverti dans le transport de personnes pour la maintenance : aujourd'hui, il a 7 bateaux, dont 3 ont été construits à Esbjerg.
- La ville de Montdidier a financé 4 éoliennes qui alimentent la commune et rapportent au budget municipal. Le terrassement, le raccordement électrique et la maintenance sont l'œuvre d'entreprises locales.

### Les pêcheurs sont inquiets et restent opposés au projet

Ils veulent rester pêcheurs. Ils ne veulent pas de subventions mais un droit au travail. Ils déplorent qu'on parle d'emplois nouveaux et pas des emplois perdus. Ils craignent que le projet ne génère pas ou peu d'emploi local. Ils s'inquiètent du devenir des 250 marins et 1 000 emplois à terre corrélés à la pêche côtière.

### Des formateurs déjà à l'œuvre

À Fécamp, un équipement regroupe l'Université du Havre, le lycée de Fécamp, une plate forme technologique et un laboratoire de recherche pour former 24 étudiants par an de niveau bac+3 (licence) en partenariat avec des industriels.

À Dieppe, l'Institut Consulaire de Formation a adapté plusieurs formations aux métiers de l'éolien : le CAP énergétique au CFA, 2 bacs professionnels sur le froid et la maintenance énergétique, la formation des salariés à la demande des entreprises pour intégrer rapidement de nouvelles technologies (montage, réglage...).

## sur la faune et la flore ?

### Études d'impact

Selon les études d'impact menées par La Compagnie du Vent, l'implantation du parc éolien aurait des conséquences limitées pour les poissons, les veaux marins et les oiseaux qui vivent dans la zone ou la traversent. Ces études sont critiquées par certains spécialistes, ainsi que par les pêcheurs et chasseurs de la région : certains animaux n'ont pas été étudiés, le nombre d'observations faites n'est pas suffisant et la méthode utilisée (observation par avion et radar) n'est pas adaptée.

Le GEMEL (Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux) considère que les perturbations seront surtout provoquées pendant la période des travaux par le remuement du fond marin qui crée un « panache turbide ». Le retour à la normale, selon lui, peut mettre 10 ans. Toutefois, il est impossible de dire aujourd'hui si les conséquences sur la vie des poissons seront défavorables ou favorables : fixation de moules, développement de matières organiques. Les associations LPO (Ligue de protection des oiseaux) et Picardie nature n'ont pas d'opposition de principe à l'éolien. Les représentants des chasseurs rappellent que la Manche est un couloir migratoire majeur. Chasseurs, pêcheurs et experts, tous s'accordent à juger nécessaire d'approfondir les études menées. La FED, pour sa part, est vivement opposée à l'implantation du parc. Elle considère que les éoliennes sont de véritables « hachoirs à oiseaux ».

### Au Danemark

Le professeur Petersen, biologiste de l'Université d'Aarhus, au Danemark, explique que le gouvernement danois a mis en place un groupe d'études comprenant toutes les parties concernées afin de mener des études de suivi qui ont montré un impact limité, notamment pour les oiseaux, la majorité des oiseaux contournant le parc.

La transposition en France de la situation au Danemark est contestée. L'association des chasseurs en Baie de Somme craint surtout la multiplication des parcs éoliens le long des couloirs migratoires. M. Petersen affirme que le flux d'oiseaux migratoires est aussi important au Danemark qu'en France.

### La Compagnie du Vent

- S'engage à mener de nouvelles études, en réponse aux attentes exprimées par les acteurs et à établir en particulier, avec les professionnels, un protocole d'études sur les oiseaux
- Rappelle avoir proposé de créer une présidence tournante au sein du comité de suivi.
- Rappelle également que les études qu'elle a effectuées sont parmi les plus pointues menées jusqu'à présent en France.
- Se félicite qu'un débat comme celui-ci fasse ressortir la nécessité d'approfondir ces études, de façon à élaborer un projet qui soit le plus viable possible.



## sur les paysages ? sur le tourisme et sur les activités de loisirs de la mer ?

### Simulation et balisage

La Compagnie du Vent présente les études qu'elle a réalisées sur l'incidence du projet (version « Large ») sur le paysage de jour (simulations, photos prises au Danemark). Les éoliennes apparaîtraient comme des allumettes de 1 cm placées à 1 m de l'œil. Leur visibilité dépendrait de l'heure du jour, des conditions météorologiques (brume, nébulosité, humidité de l'air) et de l'orientation des pales en fonction du vent du moment. Concernant l'aspect de nuit, la Compagnie du Vent n'est pas en mesure d'en présenter une simulation.

A cet égard, des précisions sont apportées par les services de l'État. Le balisage maritime comprendra un feu jaune à éclats, de visibilité minimum 5 milles (appréciée depuis la surface de la mer), aux angles du parc et un feu jaune à éclats, de visibilité minimum 2 milles, au pourtour du parc, tous les 2 ou 3 mâts. Le balisage aérien (pas encore arrêté), prévoit sans doute d'équiper tous les mâts d'un feu rouge à éclats sur la nacelle. Les fûts devraient être blancs.

Les études présentées sont contestées par une grande partie du public qui considère qu'elles n'ont pas pris en compte un point de vision suffisamment élevé (falaises) et que le parc défigurerait une baie au caractère exceptionnel ; il compromettrait en outre l'espoir d'inscription de la baie au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les critiques sont nombreuses sur le choix du lieu (« On brade un site magnifique ! ») et sur l'incidence de nuit (l'horizon présenterait l'aspect « d'un clignotement incessant », « d'un aéroport »).

### L'ensablement de la baie de Somme et la préservation du « trait de côte »

La zone est soumise à trois phénomènes :

- l'ensablement de la baie, dû au transport par les courants des sédiments provoqués par des travaux en Haute-Normandie,
- le transfert, par ces mêmes courants, des galets en provenance des falaises,
- l'extraction de galets qui ne jouent plus leur rôle protecteur.

Des participants demandent à ce sujet que les retombées financières allouées soient consacrées en priorité au traitement de ce problème ainsi qu'à des projets environnementaux.

### L'incidence éventuelle sur le tourisme

La baie de Somme et les environs attirent 10 millions de visiteurs par an pour un tourisme authentique, populaire, toute l'année (foires). Les étrangers viennent « parce que, ici, ce n'est pas gâché ». Des participants craignent que le parc éloigne cette clientèle habituelle, alors que d'autres considèrent que la création du parc pourrait provoquer un effet de curiosité et attirer, dans un premier temps, de nouveaux visiteurs.

### L'incidence éventuelle sur la navigation de plaisance

Si la plaisance côtière ne subirait sans doute pas de conséquences directes, certains craignent que les pêcheurs-plaisanciers ne soient « attirés » jusqu'au parc sans respecter la sécurité et qu'en cas de mauvais temps, les plaisanciers au large aient plus de difficulté à emprunter les « routes de fuite » vers Le Tréport ou Dieppe.

### L'incidence éventuelle sur les prix de l'immobilier

Un agent immobilier de Criel-sur-Mer déplore les prémices d'une baisse de l'immobilier depuis l'annonce du parc.

### La Compagnie du Vent

- Indique que la quantité de sédiments arrivant vers la baie de Somme ne sera pas augmentée par l'implantation du parc, que les processus hydrosédimentaires littoraux ne seront pas modifiés.
- Sur le prix de l'immobilier, rend compte d'une étude faite aux États Unis sur 7 500 transactions immobilières, au voisinage d'un parc éolien à terre, qui a montré une totale absence d'incidence.
- Précise que seuls les grands groupes peuvent investir pour rattraper le retard pris par la France mais se dit prête à étudier la participation d'habitants au financement du parc.

## Les enseignements de la réunion d'ouverture

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes, en présente les principes, les objectifs ainsi que les outils mis en œuvre pour favoriser la participation du public, développés en détail dans notre journal numéro 1.

Pour articuler au mieux le débat autour des thèmes à aborder, la Commission a rencontré dans la phase préparatoire 65 acteurs de la vie locale directement impliqués dans le projet et ses conséquences.

Les objectifs de développement durable, exposés par Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable, sont de porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale, de programmer les investissements nécessaires à la production de 6 000 MW par l'éolien en mer d'ici 2020 (soit l'équivalent de 1 200 éoliennes de 5 MW).

**Une nouvelle concertation sur les zones propices à l'éolien en mer est en cours et doit se terminer fin juin. À ce jour, on peut seulement dire que la Manche comporte des zones techniquement favorables.**

- La sécurité est un critère de choix prioritaire (et non négociable) pour la détermination de ces zones.
- Des appels d'offres seront lancés par le ministère avant la fin de l'année (les critères de sélection seront le prix de rachat du kWh, la qualité du projet et son degré de maturité)
- Les riverains seront consultés sur les projets.
- La loi prévoit la constitution de garanties financières qui couvrent le démantèlement total de chaque éolienne.
- Parc des Deux Côtes et fiscalité : 12 879 € par MW installé, soit 8,5 millions d'euros dont 50 % iront aux communes littorales concernées par la visibilité, 50 % à un fond départemental de soutien aux activités maritimes de pêche et de plaisance.

### Un projet soutenu par les institutions régionales et certains acteurs

Les intervenants du Conseil Régional et du Conseil Economique et Social Régional de Picardie, ainsi que de la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand-Picard encouragent le projet des Deux Côtes pour ses retombées bénéfiques en terme d'emploi et de développement, sous réserve de sauvegarder la sécurité des usagers de la mer et le paysage.

Ecologie Sans Frontière demande des dispositions réglementaires et financières pour le développement de cette filière industrielle.

### mais redouté par les habitants et les pêcheurs



Le Maire du Tréport, Alain Longuent, souhaite la bienvenue et redit l'opposition farouche de sa ville à ce projet.

Sauf l'intervention favorable d'un jeune pêcheur, les commerçants et les habitants jugent le coût du rachat de cette énergie trop élevé et craignent pour la mer, le paysage, la pêche de tradition millénaire et le tourisme qui les fait vivre. D'autant plus qu'ils ont entendu dire que plusieurs projets d'implantation de parcs éoliens sont à l'étude. Ils s'interrogent sur la nécessité d'installer dans la même région éoliennes et centrale nucléaire, alors que la zone est déjà fortement productrice d'électricité.

### Le projet des Deux Côtes et les zones propices

Les zones propices n'étant pas encore définitivement arrêtées, La Compagnie du Vent est accusée de prendre une longueur d'avance sur ses concurrents, au risque de voir son projet jugé non éligible, comme le précise un représentant de l'État.

La Commission nationale du débat public a décidé d'appeler l'attention du Ministère de l'Environnement sur l'intérêt qu'il y aurait à organiser, une fois les zones propices définies, un débat public sur l'éolien en mer pour chaque façade maritime.



L'ADEME analyse que les objectifs en matière d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 sont ambitieux. Pour les atteindre, l'Agence estime qu'il faut mettre en œuvre chacune des énergies renouvelables. Les marges de manœuvre sont faibles et on ne pourra pas substituer une énergie renouvelable à une autre.

## Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et picarde ? Place de l'éolien en mer parmi les énergies renouvelables

Pour le professeur Brayima Dakyo, de l'Université du Havre, la technique est mature mais peut être encore améliorée. Le vent souffle plus régulièrement sur mer que sur terre. Il est plus fort à 50/100 m d'altitude qu'au niveau de la mer.

Pour la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), le développement de ces filières émergentes justifie un prix de rachat (obligatoire) par EDF supérieur au tarif moyen de l'électricité. Les surcoûts sont supportés par le consommateur via la contribution au service public d'électricité (CSPE) sur la facture d'électricité. Le tarif d'achat pour l'éolien est actuellement de 0,13 €/kWh pendant 10 ans puis entre 0,13 et 0,03 € selon la productivité du parc.

### Raccordement de l'éolien et fonctionnement du mix énergétique

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, précise que le raccordement du parc des Deux Côtes est possible sur le poste de raccordement de Penly au potentiel important. RTE estime que la régulation entre les sources d'énergie est affaire d'anticipation (météo, maintenance...) et de gestion des aléas (panne, nébulosité...).

RTE indique que l'éolien est une énergie de base qui ne nécessite pas d'installer de MW thermique pour un MW éolien car la variation de la production éolienne est relativement facile à anticiper et que les zones de vent sur le territoire sont différenciées donc complémentaires. Comme les éoliennes ne peuvent produire de l'énergie avec trop ou trop peu de vent, RTE estime que l'EPR de Penly (1 600 MW) équivaut à un millier d'éoliennes de 5 MW (5 000 MW installés).

### De nombreuses oppositions et craintes sont exprimées lors de cette réunion

- Avant de produire plus d'électricité, il faut en consommer moins
- Pourquoi ce projet en Manche, alors que la zone est déjà fortement productrice d'électricité et exportatrice ? Pourquoi pas ailleurs, par exemple dans le sud : Cannes, Monaco... ?
- Opposition de la FED (Fédération environnement durable) qui estime que ces projets éoliens servent surtout à satisfaire les lobbies privés et qui critique leur efficacité, une éolienne produisant seulement 5 mois/an en raison de l'intermittence du vent.
- Crainte quant au démantèlement des éoliennes, si le maître d'ouvrage privé disparaît ou n'assume pas ses responsabilités.
- Regret que ces projets ne soient pas développés par le service public.

- Les professionnels de la pêche (le Comité National des Pêches) rejettent le projet, pour ses conséquences en termes de dégradation, de modification des habitats marins et de perte de zones de pêche. Les préalables de tout projet sont : minimiser les périmètres d'interdiction de pêche, ensouffler (enterrer) profondément (1,2 m à 1,5 m) des câbles de qualité, préciser les compensations financières.
- Inquiétude concernant la navigation des pêcheurs mais aussi la navigation de plaisance.
- Crainte que le projet ne détourne de la Baie de Somme une part des 10 millions de touristes attirés chaque année sur le littoral picard.
- Fortes craintes et émotions concernant l'impact sur le paysage et la vue depuis la plage et depuis les falaises (cf. réunion du 3 juin)
- Crainte, portée par les fédérations de chasseurs, que les éoliennes ne soient néfastes pour les oiseaux, notamment les migrateurs.

### Prises de position favorables

Pour le CLEO (réseau de collectivités locales éoliennes), l'éolien est une diversification de notre production d'énergie ; les éoliennes en mer sont plus puissantes (5 MW) donc plus intéressantes que les terrestres (2 MW) et profitent d'un régime de vent plus stable. Pour le SER (Syndicat des énergies renouvelables), s'il faut produire de l'énergie, il faut produire de l'énergie verte. Des chantiers navals seraient intéressés par une reconversion vers l'éolien.

### La Compagnie du Vent répond

- La mer est trop profonde en Méditerranée pour pouvoir implanter des éoliennes en mer en l'état actuel de la technique.
- En mer, les éoliennes produisent 90 % du temps car le vent y est plus régulier, plus fort.
- Les constructeurs de parcs éoliens ont l'obligation légale de démanteler et de constituer pour cela une réserve financière dès le début des travaux.
- En expliquant les règles de balisage prévues et en renvoyant au rapport anglais « Eolien et radar » qui sera mis en ligne sur le site du débat.
- Les études sur la mortalité des oiseaux à cause des éoliennes sur terre font état de 0 à 5 oiseaux tués par éolienne et par an.